

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES****ARR2022\_0115****ARRÊTÉ**

**OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS ET ESPACES VERTS POUR LA SOCIÉTÉ BOUYGUES BÂTIMENT IDF AU 35 GRANDE ALLÉE DU 12 FÉVRIER 1934 À NOISIEL (77186) DU 28 MARS 2022 AU 10 JUIN 2022**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'arrêté municipal du 12 juillet 1985, portant création d'un droit de voirie pour l'occupation du domaine public,

**VU** le permis de construire PC 077 337 19 00002 accordé en date du 5 JUILLET 2019 pour la société BOUYGUES BÂTIMENT IDF,

**VU** la décision n° 2021-0204 du 28 décembre 2021 portant sur les tarifs et redevances pour l'occupation du domaine public,

**CONSIDÉRANT** la demande du 18 mars 2022 de la société BOUYGUES BÂTIMENT IDF sise 1 avenue Eugène Freyssinet à GUYANCOURT (78061), représentée par M. MANIOULOUX Armand,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de neutraliser 3 places de stationnement devant le 35 Grande allée du 12 Février 1934 à Noisiel (77186),

**CONSIDÉRANT** que la société SEQENS est Maître d'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** que la société BOUYGUES BÂTIMENT IDF sise 1 avenue Eugène Freyssinet à GUYANCOURT (78061) est l'entreprise chargée des travaux, consécutifs au permis de construire PC 077 337 19 00002 accordé en date du 05 juillet 2019.

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

1/3



Suite de l'arrêté n° ARR2022\_0115

Portant « Autorisation des travaux d'aménagement des abords et espaces verts pour la société Bouygues Bâtiment IDF au 35 Grande Allée du 12 Février 1934 à Noisiel (77186) du 28 mars 2022 au 10 juin 2022 » (2)

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La société BOUYGUES BÂTIMENT IDF sise 1 avenue Eugène Freyssinet à GUYANCOURT (78061) est autorisée à neutraliser trois places de stationnement pour réaliser l'aménagement des abords et espaces vert, du 29 mars au 10 juin 2022 au 35 Grande allée du 12 février 1934 à Noisiel (77186), selon le plan joint en annexe.

**ARTICLE 2** : l'installation des deux passages piétons provisoires aux normes P.M.R sont placés sous la responsabilité de l'entreprise pétitionnaire. Ils seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

**ARTICLE 3** : Le stationnement et l'arrêt des camions en attente de chargement seront interdits sur le boulevard Salvador Allende.

**ARTICLE 4** : Le stationnement sur trois places sera interdit au droit du chantier. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière. Ces trois places, réservées pour l'entreprise seront délimitées par des panneaux de signalisation et un balisage adapté positionnés 48 h à l'avance.

**ARTICLE 5** : Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé pendant toute la durée du chantier et à défaut une déviation devra être mise en place.

**ARTICLE 6** : La présente autorisation est précaire et révoquable à tout moment.

ARTICLE 7 : Le nettoyage et la remise en état des lieux sont placés sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 8** : La Commune ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette installation.

**ARTICLE 9** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société Bouygues Bâtiment IDF,
- La Société SEQENS,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 10** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2/3



Suite de l'arrêté n° ARR2022\_0115

Portant « Autorisation des travaux d'aménagement des abords et espaces verts pour la société Bouygues Bâtiment IDF au 35 Grande Allée du 12 Février 1934 à Noisiel (77186) du 28 mars 2022 au 10 juin 2022 » (3)

**ARTICLE 11** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

